

La politique environnementale AIC du Site de Châteauroux

En accord avec la politique du groupe Arc International et dans le cadre du plan stratégique de notre entité, nommé GPS 2015, nous avons identifié comme priorité la prise en compte du Développement Durable.

A ce titre, sur la partie Environnementale, nous avons pris la décision de nous engager dans une démarche pour obtenir la certification ISO 14001.

Celle-ci doit nous permettre de faire reconnaître dans ce domaine :

- les bonnes pratiques mises en place sur le site,
- nos actions d'amélioration continue,
- notre respect des réglementations et des engagements pris,
- notre respect de la mise en place des meilleures techniques disponibles.

Cette démarche s'applique aux activités du site de Châteauroux, de la conception des produits à leur expédition chez nos clients, en passant par toutes les étapes de notre production.

Pour respecter cet engagement, nous nous sommes fixé comme objectifs de :

- Satisfaire à la réglementation et aux exigences qui nous sont appliquées,
- Réduire la production de nos déchets et de rechercher des solutions pour leur valorisation,
- Limiter nos impacts sur le transfert de nos matières premières
- Optimiser nos consommations d'énergie et de l'eau,
- Prévenir les situations d'urgence et de pollutions, et d'assurer des formations afin d'améliorer notre capacité à réagir,
- Améliorer, de façon continue, nos performances environnementales.

Pour répondre à l'ensemble de ces axes, l'adhésion de l'ensemble des salariés doit être un point fort. Le niveau d'implication de chaque salarié est renforcé par la formation et l'information aux postes de travail.

Martin Debacker
Directeur Général
Le 30 mai 2011

